FICHE Les trois types de propriétés des classes grammaticales

Chaque classe de mots possède des propriétés qui lui sont propres et qui sont partagées par tous les éléments de la classe. Les propriétés des classes grammaticales sont des critères qui permettent d’identifier ou de justifier l’appartenance d’un mot à l’une des classes. Ces propriétés sont des critères d’identification qui permettent de démontrer l’appartenance d’un mot à une classe grammaticale ou bien de prouver la fonction grammaticale d’un mot dans la phrase.

1. **Propriété morphologique : le critère de la forme**

▪ Morphologique : relatif à la forme du mot.

P ex : on reconnaît un adjectif parce qu’il varie ; un adv. pcq il est invariable ; un vb, à sa terminaison.

Les variations morphologiques (changements de forme) concernent :

- les terminaisons verbales : marques de nombre, de personne, de temps, de mode

- les marques de féminin, de pluriel (masculin et singulier étant non marqués en fr.)

- Ces morphèmes (lettes ou syllabes porteuses d’indications) signalent :

- - le genre (-e) - pour les N, les Adj, les dét., les pronoms, les part. passés

- - le nombre (-nt) - pour les verbes conjugués

( -x, -s) - pour les N, les adj., les pronoms et dét., participes

- - la personne (- s, -ez, ons) - pour les verbes

- - le mode (-er, -rai-) - pour les verbes

- - le temps - pour les verbes

1. **Propriété syntaxique et manipulations ( «opérations syntaxiques»)**

▪ Syntaxique : relatif aux relations entre les mots, à l’ordonnancement de ces mots dans la phrase.

La possibilité ou non d’effectuer certaines « opérations syntaxiques » permet de définir une nature ou une fonction (Voir FICHE OPERATIONS SYNTAXIQUES) employées surtout pour les fonctions.

Les propriétés syntaxiques concernent :

- la place des mots p ex - le dét. est avant le N

- l’adj est à côté du N

- la fonction réservée à certaines classes grammaticales - seul un mot employé comme un adj est épithète

- la fonction « centre » de prop est réservée au vb

- la propriété de remplacement (ou « substitution ») :

Quand on remplace un mot dont ignore la nature par un autre mot dont on est sûr, on peut ainsi trouver/ prouver la classe grammaticale d’un mot.

Chaque classe de mots possède des propriétés qui lui sont propres, et qui sont partagées par tous les éléments de la classe. De ce fait, on pourra toujours remplacer un mot d’une classe par un autre mot de la même classe.

**Ex**: Si, dans la phrase *Il fournit des efforts considérables*, on hésite sur la nature de « considérables », il suffit de le remplacer par un équivalent dont on est sûr : des efforts importants, de gros efforts, on en déduit que « considérables » est bien un adjectif, car **on peut toujours remplacer un adjectif par un autre adjectif.**

- A compléter par les différentes opérations syntaxiques

1. **Propriété sémantique**

▪ Sémantique = relatif au sens.

Les mots d’une même classe grammaticale ont une valeur sémantique : ils apportent une information concernant le sens.

- L’adj et le déterminant apportent une information sur le nom qu’ils caractérisent ou déterminent.

- L’adverbe modifie le sens d’un vb.

- Le verbe indique une action ou un état

- Le pronom représente un nom, il reprend donc la signification de ce nom.